

Vers la Justice :

S'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada

Le fait que les Premières Nations n'ont pas accès à leur juste part de la richesse de leurs terres doit cesser. L'heure est venue d'agir.



Natasha Beedie

David Macdonald

Daniel Wilson



upstream

The logo for 'upstream' features three overlapping semi-circles in green, purple, and pink above the word 'upstream' in a bold, lowercase sans-serif font.

À PROPOS DU PHOTOGRAPHE

« J'aime qui je suis, d'où je viens, mon peuple, mes communautés, ma culture et le fait d'être connecté à tout ce qui me relie spirituellement. Après tout, nous sommes tous des esprits et c'est toujours mon intention, de montrer l'esprit des gens. »

—Melody Charlie
Photographe des Premières Nations
www.melodycharlie.com



© Melody Charlie / First Nations Photographer



www.afn.ca



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

www.policyalternatives.ca


upstream

www.thinkupstream.net

À propos des auteurs

Natasha Beedie tire ses origines des premiers colons européens, des Pottawatomis et des Ojibwes, et elle est membre de la Première Nation Beausoleil de Gchi'mnissing (île Christian). Elle est analyste des politiques à l'Assemblée des Premières Nations et a étudié les sciences politiques à l'Université Carleton.

David Macdonald est économiste principal au Centre canadien de politiques alternatives. Il est coauteur de plusieurs rapports sur la situation économique des peuples autochtones du Canada. Il gère également le projet du budget fédéral alternatif du Centre.

Daniel Wilson est un Mi'kmaq non inscrit et conseiller spécial auprès de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Il est coauteur de plusieurs rapports du Centre canadien de politiques alternatives sur la situation socio-économique des Premières Nations. Il est également responsable à l'APN des efforts en vue d'établir une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada.

À propos d'Upstream

Upstream est un groupe de réflexion national sur les communications qui travaille avec un nombre croissant de personnes qui reconnaissent que les conditions sociales, écologiques et économiques façonnent la santé des gens et le bien-être de nos collectivités.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Anita Khanna, Andrew Heisz, Jon Thompson, Stephanie Wellman et Jessica Quinn pour leurs commentaires sur une version antérieure du présent document.

Vers la Justice : S'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada

Juillet 2019

Natasha Beedie

David Macdonald

Daniel Wilson

Les enfants des Premières Nations sont de loin les plus marginalisés et les plus défavorisés économiquement...

Résumé

Le présent rapport est le troisième d'une série qui fait le point sur l'écart économique qui existe entre les enfants autochtones et les autres enfants au Canada, selon la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI). Cet instantané brosse un tableau troublant de la pauvreté infantile au Canada, où les enfants des Premières Nations sont de loin les plus marginalisés et les plus défavorisés sur le plan économique. Si l'on suit les tendances de la pauvreté chez les enfants autochtones et non autochtones entre les recensements de 2006 et 2016, il est clair que ces différences n'ont pas changé de façon marquée au cours de cette période de dix ans.

Dans l'ensemble, la pauvreté des enfants dans les réserves est restée pratiquement inchangée depuis une décennie. Peu d'améliorations ont été enregistrées pour les enfants inuits ou les enfants des Premières Nations non inscrits. Dans les régions urbaines, les taux de pauvreté des enfants autochtones ont diminué dans les villes de l'Ouest, soit Edmonton, Regina, Winnipeg et, en particulier, Saskatoon. Néanmoins, plus de la moitié des enfants inscrits des Premières Nations de Regina, de Winnipeg et de Saskatoon vivent toujours sous le seuil de la pauvreté. Les taux de pauvreté chez les enfants métis se sont améliorés, mais ces améliorations peuvent être influencées par des changements dans les autodéclarations et nécessitent une étude plus approfondie.

Ce rapport identifie trois niveaux de pauvreté :



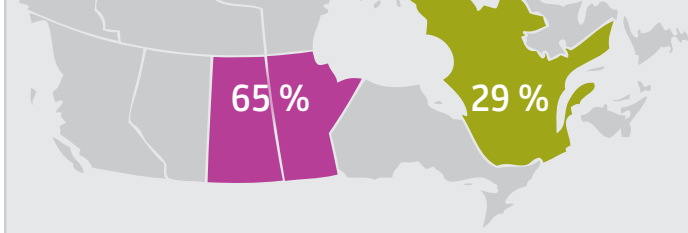
Niveau 1 : Au niveau de pauvreté le plus élevé, 47 % des enfants des Premières Nations inscrits vivent dans la pauvreté (53 % pour ceux qui vivent dans les réserves et 41 % pour ceux qui vivent hors réserve).

Niveau 2 : Au deuxième niveau, 25 % des enfants inuits, 22 % des enfants métis et 32 % des enfants non inscrits des Premières Nations vivent dans la pauvreté. Le deuxième niveau comprend également les enfants d'immigrants récents et racisés, dont le taux moyen de pauvreté est de 22 % et 35 %, respectivement.¹

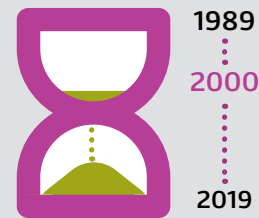
Niveau 3 : Le troisième niveau de pauvreté comprend les taux de pauvreté chez les enfants non racisés, immigrants non récents et non autochtones, qui enregistrent le taux le plus bas de pauvreté infantile : 12 %, soit le quart du taux de pauvreté des enfants des Premières Nations.

¹ Toutefois, certains sous-groupes de groupes racisés, notamment d'origine arabe et asiatique occidentale, peuvent avoir des taux de pauvreté infantile beaucoup plus élevés, supérieurs à 50 %.

Taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves, par province : le plus élevé et le plus faible
(Recensement de 2016)



2019 marque le 30^e anniversaire de la résolution de tous les partis fédéraux visant à mettre fin à la pauvreté infantile d'ici l'an 2000.



En comparant les niveaux 1, 2 et 3, nous constatons que la prévalence de la pauvreté chez les enfants inscrits des Premières Nations est 3,8 fois plus élevée que chez les enfants non autochtones non racisés. Pour les enfants des Premières Nations non inscrits, c'est deux fois et demie plus élevé et pour les enfants inuits et métis, deux fois plus élevé que pour les enfants non autochtones.

Comment cela se compare-t-il aux changements au fil du temps? Il y a une légère amélioration des taux de pauvreté des enfants autochtones, mais cela se produit à un rythme de tortue : Les taux de pauvreté des enfants des Premières Nations inscrits sont passés de 52 % au recensement de 2006 à 47 % au recensement de 2016. Cette baisse est en grande partie attribuable à la proportion de ces enfants qui vivent hors réserve. Les enfants inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves n'ont connu qu'une légère baisse de la pauvreté depuis le recensement de 2006.

À l'échelle provinciale, le Québec conserve, de loin, le taux de pauvreté infantile le plus faible chez les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves, soit 29 %, en raison du taux de pauvreté de 15 % chez les enfants des Cris de la Baie James (Eeyou Itschee) dans le Nord québécois. La Saskatchewan et le Manitoba ont les taux les plus élevés de pauvreté infantile chez les enfants inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves – un taux astronomique de 65 % d'entre eux vivent dans la pauvreté.

Comment les choses ont-elles changé au fil du temps, selon l'emplacement géographique? Le taux de pauvreté des enfants des Premières Nations inscrits vivant hors réserve s'est amélioré dans toutes les provinces de l'Ouest, les gains les plus importants ayant été enregistrés en Saskatchewan, les taux passant de 61 % au recensement de 2006 à 50 % au recensement de 2016. Cette situation s'explique par une baisse de la pauvreté chez les enfants des Premières Nations de Saskatoon, où les taux ont chuté, passant de 69 % au recensement de 2006 à 51 % au recensement de 2016. De fortes baisses de la pauvreté chez les enfants des Premières Nations inscrits ont également été enregistrées à Edmonton et à Winnipeg entre le recensement de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, bien que Regina ait perdu certains de ses gains depuis l'Enquête. L'Alberta est la province de l'Ouest qui s'est le moins améliorée, bien que les taux y aient été relativement plus faibles au départ. Les progrès en matière de pauvreté chez les enfants inuits ont été mitigés, les taux de pauvreté chez les enfants inuits du Québec s'étant légèrement détériorés tandis que ceux du Nunavut ont connu une amélioration. Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest ont également enregistré des améliorations pour les enfants inuits.

Les enfants métis ont connu une baisse soutenue de la pauvreté infantile, passant de 27 % au recensement de 2006 à 22 % à celui de 2016. Toutefois, cela s'est produit alors que la population qui s'est auto-identifiée comme métisse a augmenté de 30 % entre le recensement de 2006 et celui de 2016. Compte tenu de la croissance démographique, il n'est pas clair si la baisse des taux de pauvreté est attribuable à l'amélioration de la situation économique ou à l'augmentation des revenus des personnes nouvellement identifiées comme métisses.

Aussi troublants que soient ces chiffres, la discrimination persistante à l'égard des enfants inscrits des Premières Nations – soulignée dans des affaires portées devant le Tribunal canadien des droits de la personne qui ont donné lieu à quatre ordonnances d'exécution différentes contre le gouvernement du Canada – renforce le constat que les forces structurelles et législatives

exigent un éventail plus large de solutions ciblées. De même, les problèmes persistants de logements inadéquats et insuffisants, d'eau non potable, d'éducation et de services de santé inférieurs, entre autres, soulignent la nécessité urgente d'accroître les investissements pour atténuer la pauvreté dans laquelle vivent les enfants autochtones. De plus, l'existence d'écart aussi importants entre les taux de pauvreté infantile – dont la principale caractéristique est l'identité – suggère que nous devons, en tant que société, continuer d'étudier le rôle du racisme comme moteur de la pauvreté infantile au Canada, de le remettre en question et d'y réagir.

Les parents des Premières Nations ne désirent rien de moins pour leurs enfants que les autres parents au Canada : leur assurer une bonne santé et les meilleures chances de réussite.

Au cours des 50 dernières années, un grand nombre d'études ont fait ressortir le fait que l'autodétermination, le droit des peuples autochtones de choisir leur propre voie vers l'avenir, appuyés par des changements dans les relations fiscales et juridictionnelles entre le Canada et les Premières Nations, constituent l'assise du progrès. De plus, des données précises mentionnées dans le présent document au sujet de l'Eeyou Itschee donnent à penser que les revenus provenant du partage des recettes, comme c'était l'intention initiale des traités entre le Canada et les Premières Nations, peuvent constituer un élément important et efficace de cette assise.

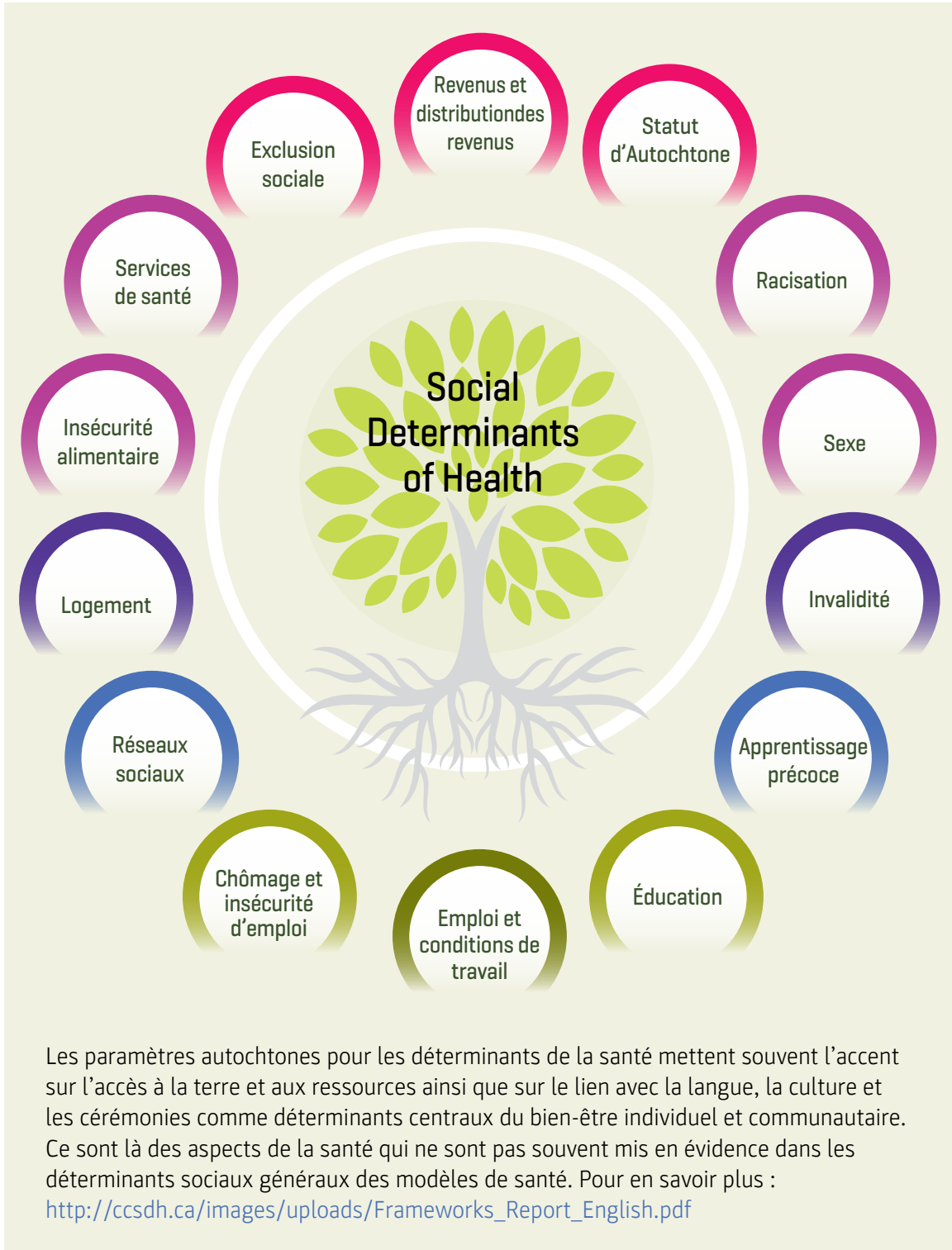
Les parents des Premières Nations ne souhaitent rien de moins pour leurs enfants que les autres parents au Canada : leur assurer une bonne santé et les meilleures chances de réussite. De même, les gouvernements des Premières Nations ne demandent rien de moins que les autres gouvernements : prendre soin de leurs collectivités et de leurs citoyens du mieux que les ressources disponibles le permettent. Il faut mettre fin au fait que les Premières Nations sont privées de leur juste part des richesses de leurs terres. Il est temps de réconcilier tout cela.

Tout niveau de pauvreté pour les enfants est inacceptable. L'élimination de la pauvreté est un objectif que tout le monde dans ce pays peut partager. Il nous incombe de reconnaître que les différences relevées dans le présent document renvoient à des causes différentes et à des solutions stratégiques différentes. Enfin, 2019 marque le 30^e anniversaire de la résolution de tous les partis fédéraux visant à mettre fin à la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000 (ce qui n'a pas encore été fait pour le moment).



© Melody Charlie / Photographie des Premières Nations

Upstream : Déterminants sociaux de la santé



Introduction

Il existe amplement de preuves démontrant les résultats disproportionnellement médiocres des peuples autochtones en matière de santé. En août 2018, le gouvernement fédéral a proposé la première stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, avec des objectifs précis de réduction de la pauvreté de 20 % par rapport à l'année de référence 2015 en 2020 et de 50 % en 2030.² Le projet de loi C-87, *Loi concernant la réduction de la pauvreté*, appuierait les efforts continus du gouvernement pour réduire la pauvreté et surveiller la réduction de la pauvreté au Canada en désignant la Mesure du panier de consommation (MPC) comme le seuil officiel de pauvreté du Canada.³

Bien qu'il soit louable que le gouvernement fédéral s'engage à réduire la pauvreté, d'autres travaux doivent être entrepris pour déterminer comment la pauvreté est mesurée, vécue et comprise par les peuples autochtones. Compte tenu de l'importance du sujet de la pauvreté et de sa nature multifactorielle, cet examen de la pauvreté ne doit pas être considéré comme exhaustif. Ce travail vise plutôt à donner un aperçu général de la complexité de la pauvreté que vivent les enfants des peuples autochtones dans le contexte contemporain.

Le présent rapport est le troisième d'une série qui vise à mesurer les taux de pauvreté chez les enfants autochtones à partir des données du recensement de 2006, de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et du recensement de 2016. L'identité autochtone, les données sur les réserves et dans les territoires ne sont disponibles que les années de recensement. Avec le recensement de 2016, une comparaison plus juste peut être faite avec les données du recensement de 2006, étant donné les anomalies de l'ENM de 2011 reposant sur des déclarations volontaires.

Avec le regain d'intérêt du gouvernement fédéral pour la réduction de la pauvreté, il vaudra la peine de continuer à se pencher sur les personnes qui sont exclues des chiffres de la pauvreté au Canada grâce à l'utilisation de la MPC par le gouvernement fédéral. Ni les territoires du Canada ni les réserves des Premières Nations n'ont établi le coût du panier de consommation, bien que des efforts soient en cours pour élaborer un panier nordique.

Comme ce rapport et nos rapports précédents l'ont démontré⁴, les réserves des Premières Nations et les trois territoires comptent certains des taux de pauvreté les plus élevés au pays. Ce troisième rapport fait le point sur les taux de pauvreté des enfants autochtones, y compris les données du recensement de 2016.

Déterminants sociaux de la santé

« Toute approche raisonnable pour bâtir une société saine, en particulier une société fondée sur la responsabilité sociale ou la justice sociale, doit avoir pour priorité absolue l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres de notre société. Le fondement d'une société saine repose sur la santé de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle. C'est là que les déterminants de la santé auront le plus grand impact ».

—Ryan Meili, *A Healthy Society: How Can a Focus on Health Can Revive Canadian Democracy*. Purich Publishing Ltd. 2012.



2 Emploi et Développement social Canada – Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, 22 août 2018. (<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/strategy.html>)

3 La Mesure du panier de consommation est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Statistique Canada. Mesure du panier de consommation, Dictionnaire, Programme du recensement. 2016. (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop165-eng.cfm>).

4 David Macdonald et Daniel Wilson. *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Juin 2013. David Macdonald et Daniel Wilson. *Shameful Neglect: Indigenous Child Poverty in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Mai 2016.

Comme dans les rapports précédents, nous avons continué d'utiliser différents termes pour faire la distinction entre les groupes, en tenant compte de la dynamique historique et contemporaine complexe qui a conduit à des différences d'identité personnelle et de statut juridique. Le présent rapport établit une distinction entre les membres inscrits et les membres non inscrits des Premières Nations, ne serait-ce que pour brosser un tableau des politiques et des programmes qui soulignent l'expérience de la pauvreté.

Pour les données du recensement de 2016, l'identité autochtone est dérivée des données recueillies dans trois questions : Groupe autochtone, statut d'Indien inscrit ou d'Indien visé par un traité et appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne.

Taux de pauvreté des enfants par grandes catégories d'identité

Tous les chiffres du présent rapport sont fondés sur la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). Ils sont fondés sur les données compilées à partir du recensement de 2016 et comparées aux données de 2011 et de 2006. Les données sur le revenu rapportées dans le recensement de 2016 s'appliquent à l'année 2015, puisque le recensement lui-même a été effectué en mai 2016 et que la dernière année complète de données sur le revenu était l'année 2015. Les données sur le revenu ne sont recueillies dans les réserves que les années de recensement, ce qui entraîne un écart de cinq ans entre les données sur les taux de pauvreté. Tel qu'indiqué à l'Annexe 2, les taux de pauvreté ne sont pas appliqués dans les réserves, et ils ne l'ont pas été dans les territoires, bien que cela ait changé pour les territoires à compter de 2018. Aux fins du présent document, nous avons demandé l'application des seuils de pauvreté dans les réserves et dans le Nord, même si Statistique Canada n'avait pas pour politique de publier ces données. Tous les chiffres regroupés dans le présent rapport comprennent à la fois les réserves et les territoires.

Au Canada, en 2015, 17,6 % des enfants – environ un enfant sur cinq – vivaient dans la pauvreté, selon les données du recensement de 2016 (y compris les réserves et le Nord). Il s'agit d'un pourcentage plus élevé que celui révélé dans l'enquête annuelle sur le revenu qui a constaté un taux de pauvreté des enfants de 15,2 %.⁵ Le taux de pauvreté officiel du recensement, excluant les réserves et le Nord, était de 17 %, car les taux de pauvreté sont plus élevés dans ces régions⁶. Comme le montre la Figure 1, les taux de pauvreté des enfants varient selon l'identité.

La pauvreté chez les enfants immigrants non autochtones, non racisés et non récents était beaucoup plus faible (12 %) chez les 4,5 millions d'enfants de ce groupe, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale. Ce groupe d'enfants se retrouve dans le troisième niveau de pauvreté des enfants, qui exclut les groupes historiquement racisés et culturellement désavantagés.

Déterminants sociaux de la santé

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012, les variables suivantes prédisent de mauvais résultats pour la santé des Premières Nations hors réserve : tabagisme quotidien, surpoids ou obésité, besoin de réparations majeures dans la maison, niveau de scolarité inférieur au niveau secondaire, chômage, revenu annuel du ménage dans le tiers inférieur du spectre du revenu, insécurité alimentaire, besoins non satisfaits en matière de santé et absence de quelqu'un vers qui se tourner en cas de besoin. Plus ces facteurs sont présents, plus le répondant est susceptible de déclarer un mauvais état de santé.⁷

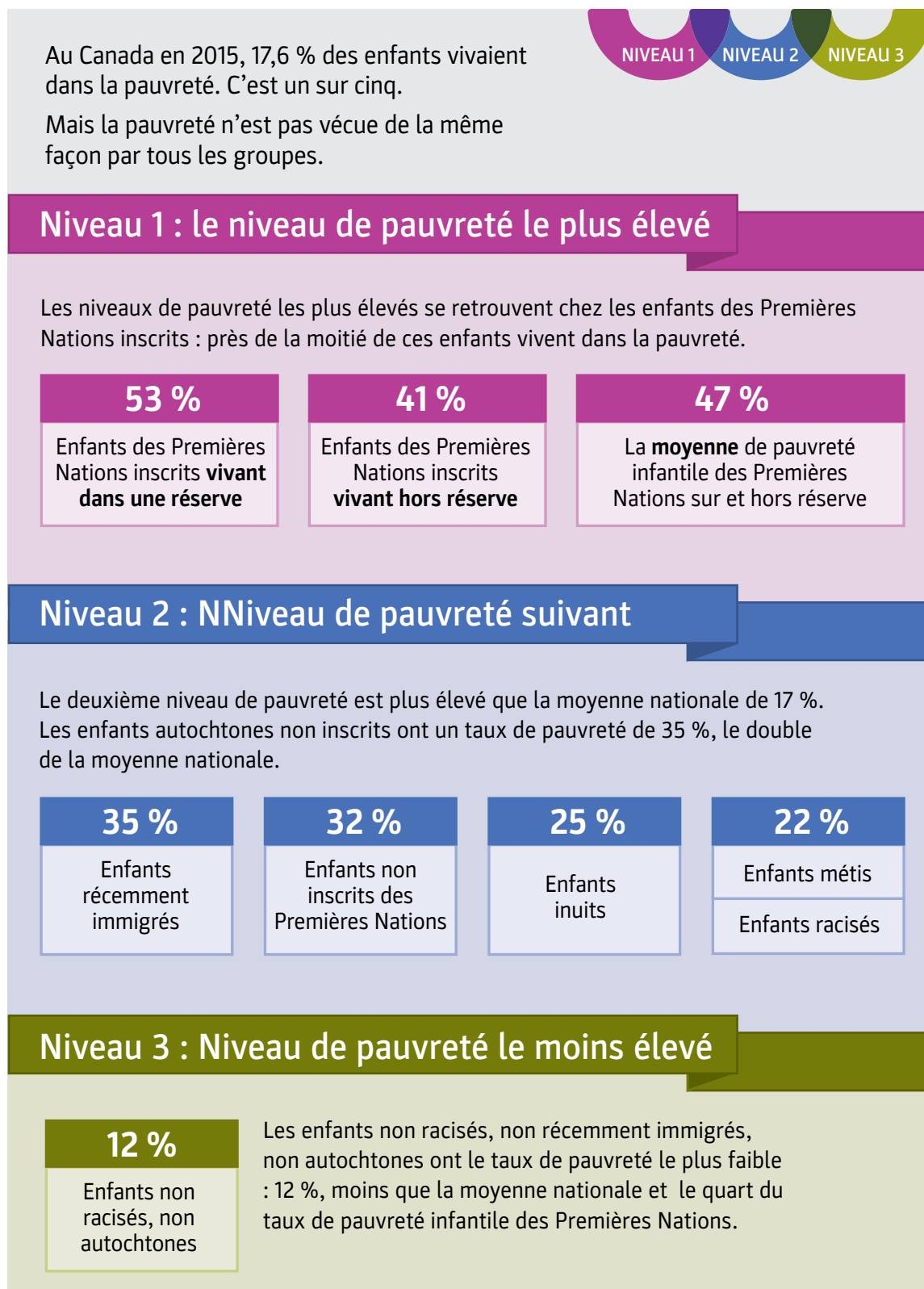


5 Comparativement à 2015, les données de l'Enquête canadienne sur le revenu sont présentées ici : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01. *Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.*

6 Statistics Canada. *Income Highlight Tables, Population in Private Households for Income Status, Number of Persons in Low Income, Prevalence of Low Income Based on the Low-Income Concept.* Census 2016. (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/inc-rev/Table.cfm?Lang=Eng&T=301&S=99&O=A&RPP=25>).

7 Statistique Canada. Les déterminants sociaux de la santé des membres des Premières Nations de 15 ans et plus vivant hors réserve, 2012. 12 avril 2016 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2016010-fra.htm>).

Figure 1 : Trois niveaux de pauvreté infantile au Canada (2015)*



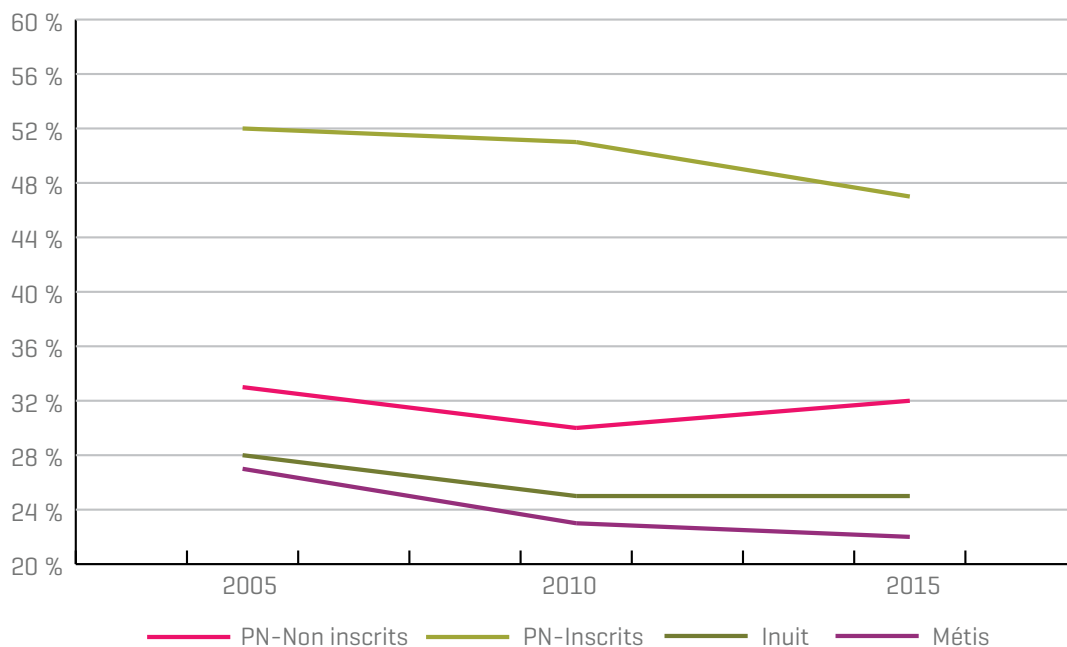
* Pour les chiffres démographiques, voir l'Annexe 3, page 25

Le deuxième niveau de pauvreté des enfants est pire que la moyenne nationale et va d'un taux de pauvreté de 35 %, soit le double de la moyenne nationale, à 22 %, ce qui est juste au-dessus de la moyenne nationale. À l'extrémité supérieure, il comprend les enfants d'immigrants récents, dont le taux de pauvreté est de 35 %, suivis de près par les enfants des Premières Nations non inscrits, avec un taux de pauvreté de 32 %. Les enfants inuits, métis et racisés se situent à l'extrémité inférieure de ce niveau, avec des taux de pauvreté supérieurs à 20 %.

Ce groupe est précédé d'un premier niveau de pauvreté infantile, où l'on trouve les résultats les plus élevés de pauvreté chez les enfants des Premières Nations inscrits. Le terme « inscrit » indique que ces enfants sont rattachés au système des réserves au Canada, bien qu'ils ne se trouvent pas nécessairement physiquement dans une réserve. Dans ce premier niveau de pauvreté, près de la moitié de ces enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'examen des enfants vivant dans une réserve ou à l'extérieur d'une réserve révèle des taux de pauvreté encore plus élevés dans les réserves, soit 53 % – le taux de pauvreté le plus élevé par rapport à tout autre groupe examiné dans le présent rapport. Il convient de noter que, selon la définition actuelle de Statistique Canada, aucun de ces enfants vivant dans les réserves n'est considéré comme vivant sous le seuil de pauvreté parce que les seuils de pauvreté n'ont pas été établis dans les réserves. Pour les enfants des Premières Nations vivant hors réserve, le taux de pauvreté est légèrement meilleur, soit 41 %, mais il est encore deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Ces niveaux de pauvreté illustrent clairement les grandes différences entre les identités autochtones. D'autres recherches sont nécessaires pour évaluer la disponibilité et l'efficacité de politiques, de programmes et de services axés sur la réduction de la pauvreté autochtone.

Figure 2 : Taux de pauvreté infantile selon l'identité autochtone (MFR-ApI)



Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, 2011 ENM, Recensement de 2016

La première fois que le Canada a recueilli des données sur le revenu après impôt, c'était lors du recensement de 2006, la première année où les taux de pauvreté dans les réserves et les territoires ont pu être examinés. Avec trois recensements comportant de telles données, les tendances peuvent maintenant être examinées pour la première fois.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les taux de pauvreté chez les enfants métis sont les plus bas parmi les identités autochtones examinées, bien que les taux demeurent beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. Si l'on examine la Figure 2, on constate que les taux de

pauvreté des enfants de ce groupe sont passés de 27 % à 22 % depuis le recensement de 2006. Bien que cette tendance puisse sembler positive, le résultat est brouillé par une augmentation substantielle de la population métisse au cours des cinq dernières années.⁸

Les taux de pauvreté des enfants inuits ont peu changé depuis le recensement de 2006. Les taux ont d'abord chuté de 27 % au recensement de 2006 à 23 % dans l'ENM de 2011. Toutefois, les taux ont de nouveau augmenté, à 25 %, lors du recensement de 2016, montrant peu de progrès à long terme. Comme la moitié de la population inuite vit dans les territoires, l'inclusion de cette région est vitale; sans elle, il n'y aurait aucune preuve statistique qui confirme l'existence de la pauvreté chez les Inuits.

Les enfants des Premières Nations non inscrits ont connu une croissance démographique de 10 % par année entre le recensement de 2006 et celui de 2011, beaucoup plus que ce que l'on pourrait attribuer à une augmentation du taux de natalité. Au cours des cinq dernières années, le groupe des Premières Nations non inscrit a augmenté de 3 % par année, ce qui pourrait vraisemblablement être attribuable à l'augmentation du taux de natalité. Cette augmentation de la population paraît semblable à l'augmentation du nombre d'enfants métis entre 2011 et 2016. Malgré l'afflux important de nouvelles personnes, il y a peu de signes d'une tendance dans la pauvreté infantile. Si l'on compare les données, la pauvreté chez les enfants des Premières Nations non inscrits s'élevait à 33 % au recensement de 2006 et a chuté à 30 % à l'ENM de 2011 (avec un afflux important de nouveaux enfants), puis est passé à 32 % au recensement de 2016, ce qui montre peu d'amélioration par rapport à la décennie précédente.

Dans le cas des enfants des Premières Nations inscrits, environ la moitié vivent dans une réserve et l'autre moitié hors réserve. Il y a eu une baisse constante de la pauvreté infantile, passant de 52 % au recensement de 2006 à 47 % au recensement de 2016. Comme dans les territoires, il convient de noter que puisque la moitié des enfants des Premières Nations inscrits vivent dans les réserves, ils ne sont pas non plus identifiés comme vivant dans la pauvreté parce que les seuils de pauvreté canadiens n'ont pas été appliqués aux réserves. Bien que la légère baisse des taux de pauvreté infantile soit certainement une bonne nouvelle, la mauvaise nouvelle est qu'il demeure 2,6 fois plus élevé que la moyenne canadienne et quatre fois plus élevé que celui des enfants non autochtones, non racisés.

Il existe également d'importantes variations géographiques, comme nous le verrons dans la section suivante.



© Melody Charlie / Photographie des Premières Nations

8 Kathleen Martens. "Métis Nation Disputes Census Data." APTN National. 25 octobre 2017. (<https://aptnnews.ca/2017/10/25/metis-nation-disputes-census-data/>).

Taux de pauvreté infantile par région

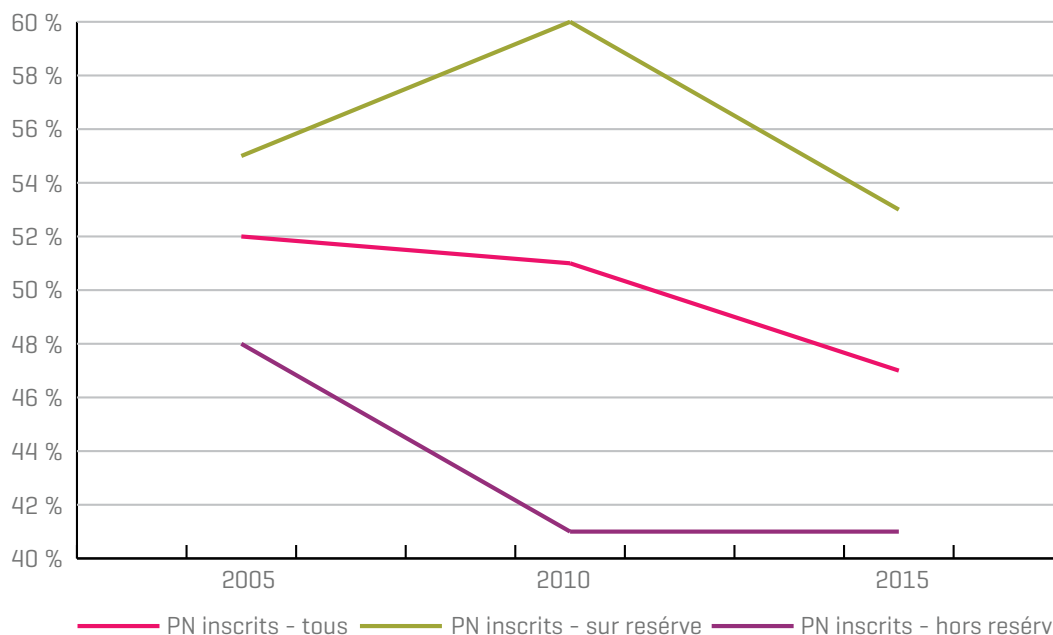
Enfants inscrits des Premières Nations

Nous allons maintenant examiner plus en profondeur les taux de pauvreté des enfants par région pour voir si les moyennes nationales masquent d'importantes différences régionales ou urbaines.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les enfants des Premières Nations inscrits affichent le taux de pauvreté le plus élevé parmi les identités examinées, les enfants vivant dans les réserves affichant un taux de pauvreté de 53 % au recensement de 2016. Il s'agit d'une amélioration par rapport au taux de 60 % documenté dans l'ENM 2011, mais ce n'est pas vraiment une amélioration par rapport au taux de 55 % documenté dans le recensement de 2006. En termes simples, peu de choses ont changé au cours de la dernière décennie pour les enfants vivant dans les réserves au Canada. La population d'enfants vivant dans les réserves est également restée presque entièrement stagnante, soit un peu plus de 120 000 depuis 2006. L'absence de changement au cours de la période de 10 ans montre qu'aucune solution efficace n'a été mise en œuvre.

Si l'on examine les données de la Figure 3, on constate que les enfants inscrits des Premières Nations vivant hors réserve s'en tirent mieux, avec un taux de pauvreté de 41 % au recensement de 2016. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 48 % du recensement de 2006, bien que peu de choses aient changé au cours des cinq dernières années. Bien que la population d'enfants vivant dans les réserves stagne depuis 2006, toute la croissance démographique chez les enfants des Premières Nations inscrits se fait hors réserve, où la croissance moyenne est de 3 % par année. La stagnation de la population vivant dans les réserves et la croissance de la population hors réserve pourrait, en partie, être le résultat du sous-financement chronique des services publics clés dans des domaines comme l'éducation, le logement et les soins de santé par le gouvernement fédéral. Des services provinciaux mieux financés pourraient conduire les familles ayant des enfants à vivre à l'extérieur des réserves.

Figure 3: Taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations, sur et hors réserve (MFR-Apl)



Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

La moyenne nationale de la pauvreté infantile dans les réserves masque des variations régionales importantes d'une province à l'autre. Chaque province de la Figure 4 compte à peu près le même nombre d'enfants, soit environ 20 000 vivant dans une réserve. Plusieurs provinces ont enregistré une hausse du taux de pauvreté des enfants dans les réserves lors de l'ENM de 2011, qui s'est modérée par la suite. C'est particulièrement vrai au Manitoba, au Québec et en Alberta. Le taux élevé de pauvreté chez les enfants vivant dans les réserves au Manitoba, soit 76 % selon l'ENM de 2011, est tombé à 65 % lors du recensement de 2016, ce qui est semblable à ce qu'il était une décennie plus tôt. De même, la Saskatchewan a un taux de pauvreté de 65 % dans cette catégorie, bien que ce taux soit descendu à 69 % au cours de la dernière décennie. La Colombie-Britannique a également connu une certaine amélioration constante, les taux de pauvreté des enfants vivant dans les réserves passant de 53 % selon le recensement de 2006 à 47 % au recensement de 2016.

Déterminant social de la santé : Un logement adéquat

Selon les données du recensement de 2016, les Premières Nations inscrites vivant dans les réserves sont plus de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement qui nécessite des réparations majeures. 44,2 % des répondants dans les réserves indiquent que leur logement a besoin de réparations structurales aux murs, aux planchers ou aux plafonds ou de réparations pour corriger une plomberie ou un câblage électrique défectueux, comparativement à 14,2 % de la population hors réserve.⁹



Le partage des revenus tirés des ressources entre le gouvernement du Québec et ceux des Premières Nations [...] a fait beaucoup pour contrer le sous-financement chronique du gouvernement fédéral. Un taux de pauvreté infantile beaucoup plus bas semble être l'une des principales conséquences.

taux national général de pauvreté infantile. Étant donné la très faible densité de population et l'éloignement de ces collectivités situées le long de la côte nord de la Baie d'Hudson, au Québec, il s'agit d'une réalisation unique et importante. Le partage des revenus tirés des ressources entre le gouvernement du Québec et les gouvernements des Premières Nations à la suite de projets hydroélectriques a permis de contrer en grande partie le sous-financement chronique du gouvernement fédéral. Des taux de pauvreté infantile beaucoup plus faibles semblent être l'une des principales réalisations de ce partage.

Les Premières Nations ne font pas toutes l'objet d'un dénombrement dans tous les recensements. Plusieurs réserves se sont retirées. L'Ontario est particulièrement touchée par l'inclusion variable

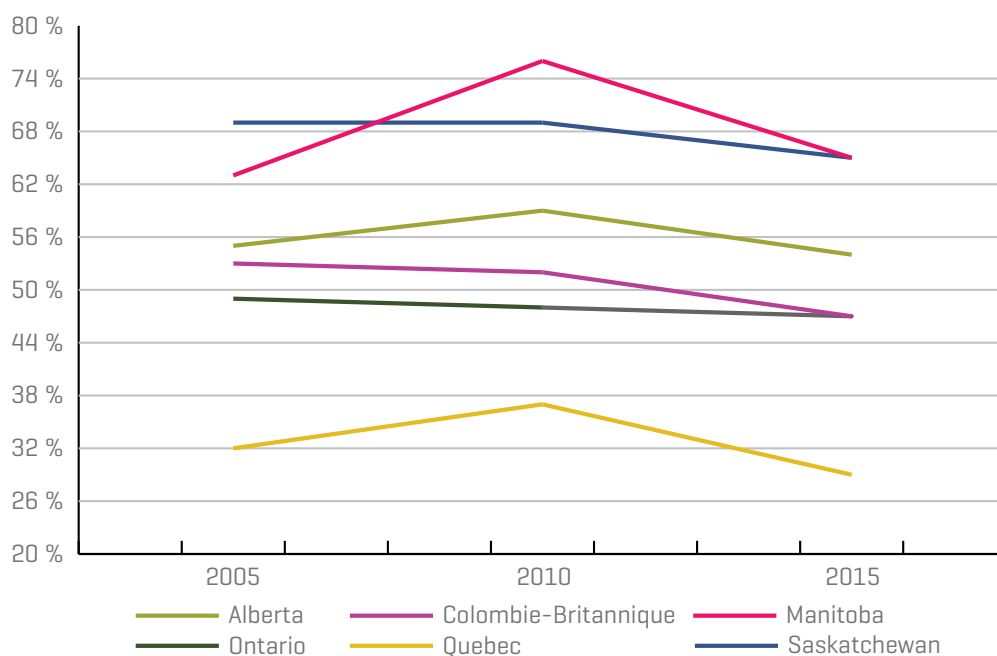
Le Québec a connu une hausse de la pauvreté infantile dans les réserves lors de l'ENM 2011, comme plusieurs autres provinces, mais les taux étaient plus faibles au recensement de 2016, soit 29 %, qu'il y a dix ans, et la pauvreté infantile dans les réserves au Québec est la plus faible de toutes les provinces. Ce taux de pauvreté infantile plus faible est en partie attribuable au faible taux de pauvreté infantile chez les Eeyou Itschee (Cris de la Baie James) du Nord du Québec.¹⁰ Le taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations dans les réserves des Cris de la Baie James était de 15 % au recensement de 2016, en baisse par rapport à 19 % au recensement de 2006. Ce taux relativement faible est inférieur au

⁹ Statistique Canada. *Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada*. 25 octobre 2017. (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>).

¹⁰ En examinant plus particulièrement les taux de pauvreté infantile dans la circonscription électorale d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, qui englobe l'ensemble du Nord du Québec.

des réserves selon les années de recensement. L'impact dans les autres provinces est plus modéré. La Figure 4 isole les chiffres pour n'importe quel recensement, même si des réserves ont choisi de ne pas participer au recensement. En limitant la mesure aux seules réserves qui ont été comptées dans les deux recensements et dans l'ENM, les taux de pauvreté des enfants augmentent légèrement en Ontario, au lieu de diminuer, comme le montre la Figure 4. Dans un cas comme dans l'autre, le niveau absolu demeure semblable au niveau de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves en Ontario – entre 45 % et 49 % au cours de la période de 10 ans, que ce soit en utilisant le nombre total ou en se limitant aux réserves qui sont incluses dans les trois recensements.

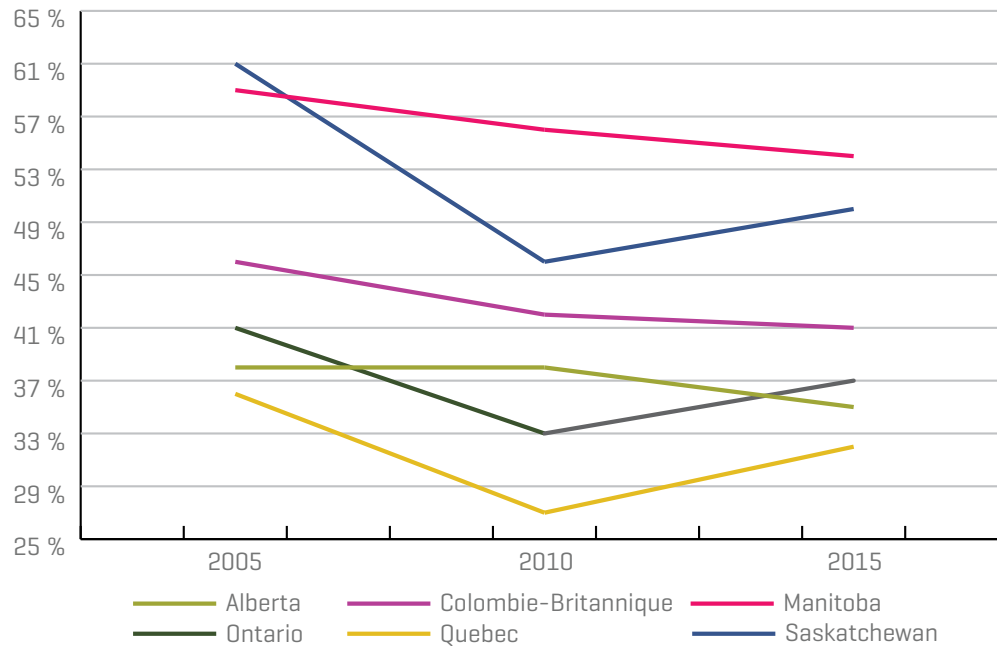
Figure 4 : Taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations vivant dans une réserve, par province (MFR-Apl)



Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

Les taux de pauvreté infantile chez les enfants des Premières Nations inscrits sont généralement beaucoup plus faibles à l'extérieur des réserves que chez les autres enfants. C'est vrai partout sauf au Québec, où les taux de pauvreté des enfants vivant dans les réserves sont moins élevés. En ce qui concerne les enfants inscrits des Premières Nations vivant hors réserve dans d'autres provinces, on constate une amélioration généralisée des taux de pauvreté au niveau provincial depuis le recensement de 2006, mais la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec ont perdu ces gains depuis l'ENM de 2011..

Figure 5 : Taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations vivant hors réserve, par province (MFR-Apl)



Source: Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

Déterminant social de la santé : expériences de vie des enfants

Vivre dans la pauvreté augmente la probabilité d'intervention et de placement des services de protection de l'enfance. Les enfants des Premières Nations sont 6 à 8 fois plus susceptibles d'être pris en charge que les enfants non autochtones.¹¹

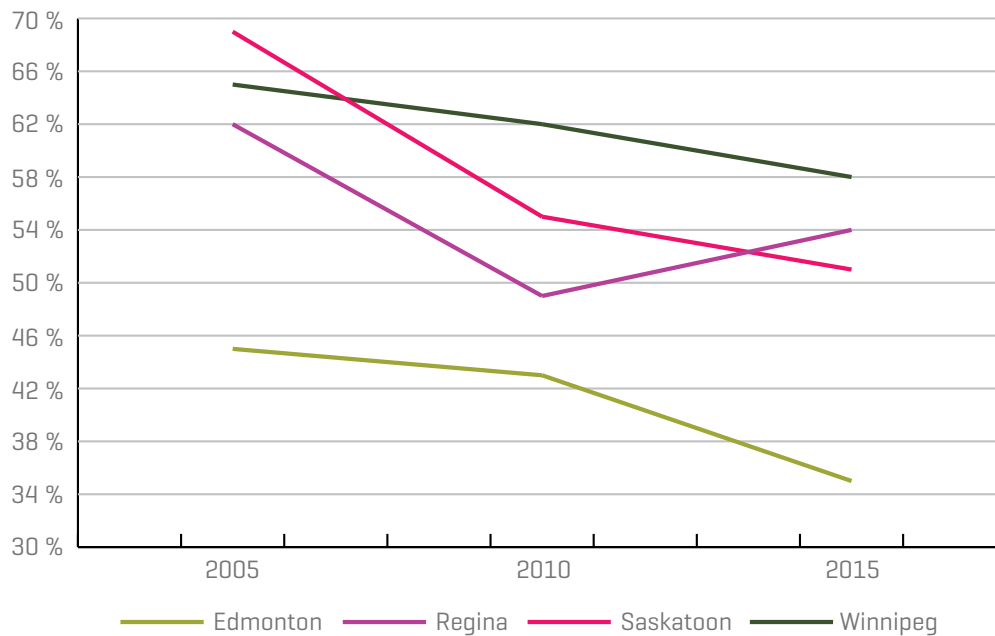


Plusieurs villes de l'Ouest canadien ont d'importantes populations des Premières Nations et méritent un examen plus approfondi. Dans plusieurs de ces villes, les taux de pauvreté infantile se sont améliorés au cours de la dernière décennie. À Saskatoon, par exemple, la pauvreté infantile a diminué de façon constante, passant de 69 % chez les enfants des Premières Nations inscrits au recensement de 2006 à 51 % au recensement de 2016. Winnipeg (58 %) et Edmonton (35 %) ont également connu une baisse de la pauvreté chez les enfants des Premières Nations inscrits au cours de cette période, qui a chuté de 7 % et de 10 points de pourcentage respectivement, comme l'illustre la Figure 6.

Le taux de pauvreté des enfants des Premières Nations de Regina (54 %) est inférieur à celui constaté au recensement de 2006 (62 %), mais certains des gains enregistrés dans l'Enquête sur la pauvreté des enfants des Premières Nations de 2011 (49 %) ont diminué au recensement de 2016. Ainsi, plus de la moitié des enfants inscrits des Premières Nations de Regina vivent sous le seuil de la pauvreté.

Bien que le taux de pauvreté chez les enfants des Premières Nations ait diminué depuis le recensement de 2006, il est encore plusieurs fois plus élevé que la moyenne canadienne. En fait, les villes de Regina, Saskatoon et Winnipeg ont des taux de pauvreté des enfants des Premières Nations inscrits qui sont supérieurs à la moyenne nationale dans les réserves.

¹¹ Bureau du vérificateur général : Rapport de la vérificatrice générale, mai 2008. (http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200805_f_30714.html).

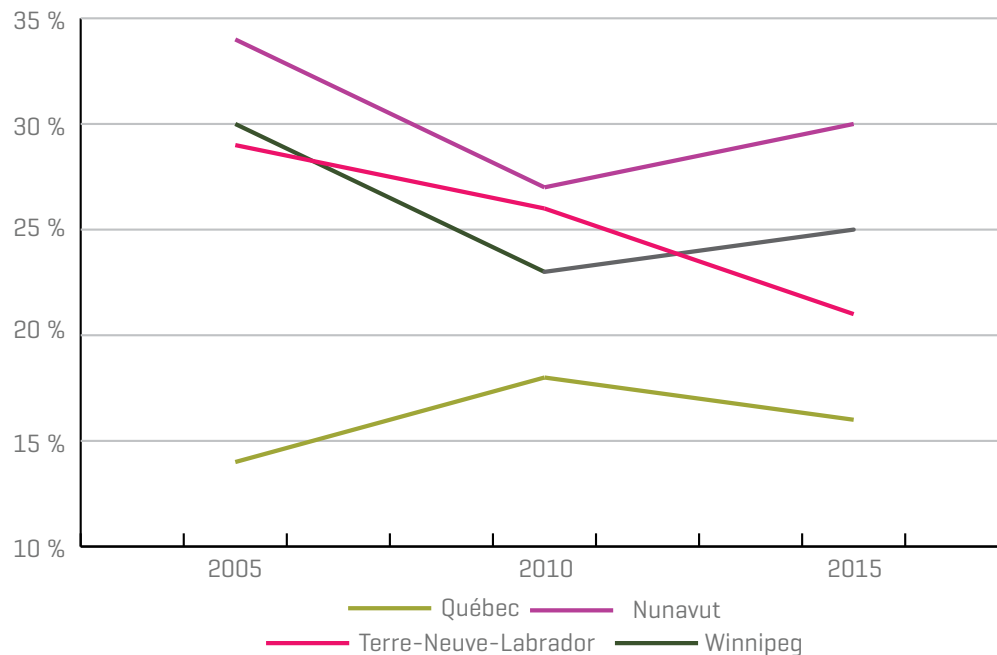
Figure 6 : Taux de pauvreté des enfants inscrits des Premières Nations, par ville (MFR-Apl)

Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

Enfants inuits

Les populations inuites sont concentrées dans le nord du Québec et dans le nord de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Comme dans le cas de toute personne vivant dans une réserve, aucun habitant des territoires ne peut être caractérisé comme vivant sous le seuil de pauvreté, puisqu'aucun seuil officiel de pauvreté ne s'applique dans le Nord. Malgré cela, si l'on applique des seuils non officiels, les deux territoires à forte population inuite affichent les taux les plus élevés de pauvreté infantile chez les Inuits.

Le Nunavut demeure le territoire où le taux de pauvreté infantile chez les Inuits est le plus élevé, soit 30 % selon le recensement de 2016. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au taux de pauvreté infantile de 34 % enregistré une décennie plus tôt, mais il est légèrement plus élevé que celui de l'ENM de 2011. Le taux de pauvreté des enfants inuits dans les Territoires du Nord-Ouest est inférieur à celui du recensement de 2016, mais il est légèrement supérieur à celui de l'ENM de 2011.

Figure 7 : Taux de pauvreté des enfants inuits par province/territoire, (MFR-Apl)

Source: Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

Pour sa part, la population infantile inuite du Québec a maintenu un taux de pauvreté relativement faible, comme le montre la Figure 7. Les Inuits du Nord du Québec occupent la région du Nunavik. Tout comme la Première Nation d'Eeyou Itsee, dans le Nord du Québec, les Inuits du Nunavut bénéficient d'un partage des revenus tirés des ressources, ce qui se traduit par un taux de pauvreté infantile de 16 %, inférieur à la moyenne canadienne. C'est d'autant plus remarquable si l'on considère la nature rurale et éloignée de la région du Nunavut, qui comprend des communautés accessibles seulement par avion le long de la Côte Nord du Québec, avec la Baie d'Hudson et le détroit d'Hudson.

Déterminant social de la santé : l'insécurité alimentaire

Près des deux tiers des enfants de moins de 18 ans au Nunavut vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire¹². Les ménages les plus exposés au risque d'insécurité alimentaire semblent être ceux qui ont accès à moins de ressources économiques (comme en témoignent les prestations d'aide sociale¹³). Il existe une corrélation entre les personnes vivant dans la pauvreté et l'incapacité d'acheter de la nourriture pour leur ménage, indépendamment de leur capacité d'accéder aux aliments traditionnels.



¹² Tarasuk, V., Mitchell, A., & Dachner, N. *Household Food Insecurity in Canada*, 2014. 2016. Retrieved from <http://proof.utoronto.ca/>.

¹³ Pirkle, C., Lucas, M., Dallaire, R., Ayotte, P., Jacobso, J., Jacobson, S., Muckle, G. *Food Insecurity and Nutritional Biomarkers in Relation to Stature in Inuit Children from Nunavik*. *Revue canadienne de santé publique*, 105(4), e233-e238. 2014.

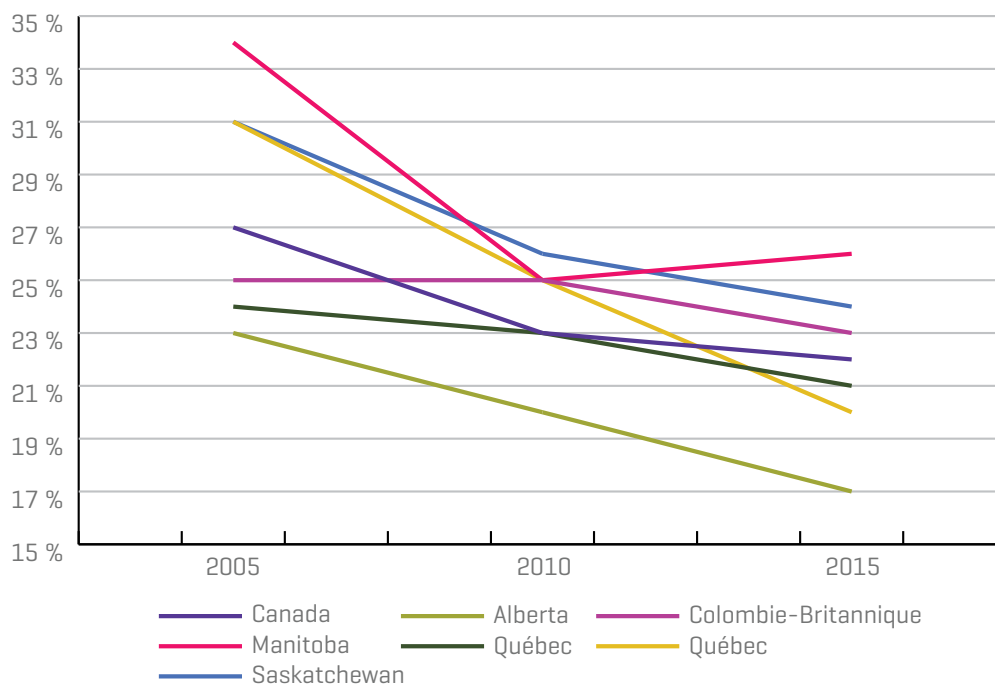
Les taux de pauvreté infantile beaucoup plus faibles chez les Eeyou Itschee (15 %) et les Inuits du Nunavik (16 %) donnent à penser que des ressources supplémentaires pour les gouvernements autochtones peuvent avoir une incidence considérable sur la pauvreté infantile, même dans certaines des régions les plus éloignées du Canada. Les deux groupes tirent profit des revenus tirés des ressources hydroélectriques. Toutefois, les Premières Nations de l'Ontario ou les collectivités inuites du Nunavut qui se trouvent dans une situation semblable et qui n'ont pas accès à de tels revenus enregistrent des taux de pauvreté infantile beaucoup plus élevés.

Enfants métis

Les enfants métis ont connu une diminution assez constante de la pauvreté dans presque toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick, où la population métisse est relativement faible. L'examen des villes de Calgary, d'Edmonton, de Vancouver et de Winnipeg dans l'ouest du pays – qui comptent une importante population métisse – permet d'observer des tendances similaires à la baisse de la pauvreté infantile chez les Métis.

C'est en Alberta que les taux de pauvreté infantile chez les Métis sont les plus faibles. Les pires taux de pauvreté chez les enfants métis se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, bien que ce classement provincial soit semblable à celui des autres identités autochtones.

Figure 8 : Pauvreté infantile des Métis par province (MFR-Apl)



Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

Bien que la baisse des taux de pauvreté chez les enfants métis puisse sembler être une bonne nouvelle, les statistiques sont compliquées par la forte croissance démographique des cinq dernières années. La croissance de la population est beaucoup plus forte que s'il ne s'agissait que du nombre de naissances dépassant le nombre de décès. L'identité autochtone est une caractéristique auto-déclarée dans le recensement. Beaucoup plus de personnes ont choisi cette auto-identification en 2016 qu'en 2011, ce qui a entraîné une augmentation substantielle de la population officiellement déclarée.¹⁴ Ceux qui ont coché la case Métis l'ont probablement fait pour deux raisons : la découverte de leur identité ou l'évolution du cadre juridique des Métis du Canada.

14 La croissance de la population métisse n'est pas sans controverse. Voir, par exemple, Darryl Leroux et Adam Gaudry. *Becoming Indigenous : The Rise of Eastern Métis in Canada*. The Conversation. Octobre 2017. (<http://theconversation.com/becoming-indigenous-the-rise-of-eastern-metis-in-canada-80794>).

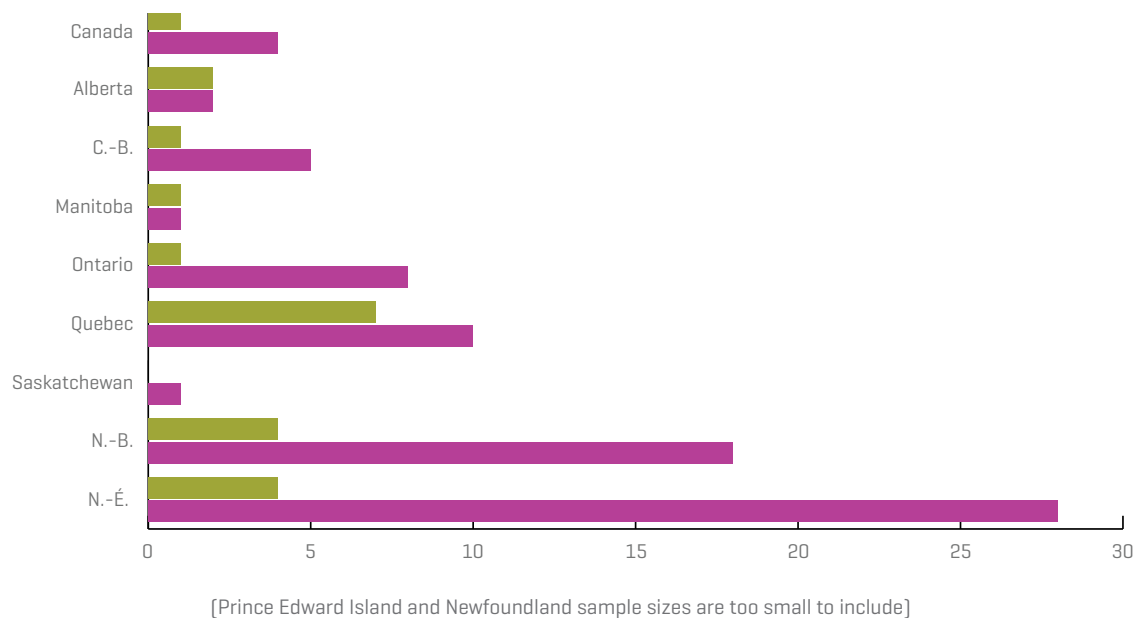
Avec l'avènement des tests rapides d'ADN et des arbres généalogiques en ligne, il se peut que de plus en plus de gens découvrent leur patrimoine métis et le choisissent lors du recensement. D'importants changements ont également été apportés au cadre juridique des Métis au Canada entre 2011 et 2016, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes se sont officiellement identifiées comme Métis. En 2016, *Daniels c. Canada* a décidé que les Métis et les Premières Nations non inscrites étaient des « Indiens » aux fins du paragraphe 91(24) de *la Loi constitutionnelle*.¹⁵ Cette affaire a été précédée d'autres causes majeures confirmant les droits des Métis, dont *Manitoba Métis Federation Inc. c. Canada* (2013) et *R. c. Powley* (2003).

L'accroissement rapide de la population et l'amélioration rapide des taux de pauvreté des enfants peuvent avoir un lien de cause à effet. Si les familles et les enfants métis nouvellement identifiés ont généralement des revenus plus élevés et des taux de pauvreté plus faibles que ceux qui ont été identifiés comme Métis en 2011, cela peut élever artificiellement la moyenne de leurs revenus. Par conséquent, il n'est pas clair si la baisse du taux de pauvreté des enfants métis est attribuable au fait qu'il y a moins de pauvreté chez les enfants métis ou au fait qu'il y a plus d'enfants métis dans les familles à revenu élevé qui se sont identifiés comme métisses lors du recensement de 2016.

La population infantile métisse a augmenté de 22 % entre 2011 et 2016, selon un taux annualisé de 4 %. La croissance a été beaucoup plus forte en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, ce qui donne à penser que la découverte de l'identité est à l'origine de cette augmentation de la population. Malgré ce taux de croissance élevé, les populations métisses de l'Atlantique demeurent relativement faibles dans le contexte canadien.

Ce n'est que dans les provinces des Prairies, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, que la croissance de la population est suffisamment faible pour être compatible avec l'accroissement du nombre de naissances seulement. Dans ces provinces, les taux de pauvreté des enfants métis ont également diminué. Ces baisses donnent une certaine crédibilité à l'amélioration des conditions économiques comme source de la baisse des taux de pauvreté infantile, plutôt qu'à la découverte de l'identité métisse des enfants.

Figure 9 : Croissance de la population infantile métisse



Source : Tableau personnalisé Recensement de 2006, ENM de 2011, Recensement de 2016

15 Daniels c. Canada (Affaires indiennes et Développement du Nord), 2016 CSC 12.

Conclusion

Les données continuent d'indiquer une tendance marquée et de longue date : les enfants autochtones connaissent un taux de pauvreté plus élevé que les enfants non autochtones. Ce problème est plus grave dans les réserves, où le taux de pauvreté des enfants est le plus élevé au Canada. Les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves ont souffert du sous-financement chronique des services publics de base depuis 1996 (et probablement plus tôt), lorsque les budgets étaient indexés en fonction du taux d'inflation et n'étaient pas ajustés en fonction des besoins ou de la croissance démographique. Lorsqu'il s'agit de financer les services publics, les réserves relèvent aussi exclusivement de la compétence fédérale, de sorte que la responsabilité de ces lacunes incombe directement au gouvernement fédéral.

Dans l'ensemble, la pauvreté des enfants dans les réserves est demeurée presque inchangée depuis une décennie. Peu d'améliorations ont été enregistrées pour les enfants inuits ou des Premières Nations non inscrits. En comparant les régions urbaines, les taux de pauvreté des enfants autochtones des villes d'Edmonton, de Regina, de Winnipeg et, en particulier, de Saskatoon, ont diminué. Néanmoins, plus de la moitié des enfants inscrits des Premières Nations de Regina, Winnipeg et Saskatoon vivent toujours sous le seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté chez les enfants métis se sont améliorés, mais ces améliorations peuvent être influencées par des changements dans la déclaration volontaire et nécessitent une étude plus approfondie.

La réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones est une affaire complexe sans solution unique, étant donné la diversité et l'interdépendance de l'identité, de la géographie et des politiques relatives aux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Dans certains cas, les communautés autochtones ont travaillé avec des partenaires pour créer des programmes et des politiques d'envergure qui ont permis de réduire la pauvreté. Ce travail se poursuivra sans aucun doute.

La situation des Premières Nations et des Inuits du Nord du Québec illustre à quel point un financement adéquat – en l'occurrence, par l'entremise du partage des revenus tirés des ressources d'Hydro-Québec – peut avoir une incidence importante sur les taux de pauvreté des enfants. Si les transferts aux ménages à faible revenu peuvent avoir un impact sur les taux de pauvreté, le déploiement de stratégies visant à employer la population locale peut également réduire la pauvreté des ménages. De plus, des services publics de haute qualité, financés de façon adéquate et adaptés à la culture autochtone pour soutenir les enfants autochtones bénéficieraient directement aux enfants dès leurs premières années.

La réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones est une affaire complexe sans solution unique, compte tenu de la diversité et de l'interdépendance de l'identité, de la géographie et des politiques relatives aux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



Alors que le gouvernement fédéral s'engage dans un plan stratégique de réduction de la pauvreté qui énonce des mesures et des objectifs précis, il est temps de reconnaître officiellement que la pauvreté existe dans les réserves et dans les territoires. Elle devrait faire l'objet d'un suivi et être réduite – en partenariat avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les causes de la pauvreté chez les peuples autochtones sont variées. Les solutions doivent tenir compte de cette complexité. Une première étape nécessaire exige un ensemble clair d'objectifs avec des critères transparents.

Les simples recommandations suivantes devraient être incluses dans le plan de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral :

1. Les seuils de faible revenu, y compris la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl), devraient être appliqués dans les réserves et les territoires.
2. Les réserves, si les gouvernements des Premières Nations y consentent, devraient être incluses dans les enquêtes annuelles sur le revenu, comme cela a déjà commencé à se faire dans les territoires.
3. Le gouvernement fédéral devrait s'engager à réduire de 20 % la pauvreté dans les réserves entre 2015 et 2020 et de 50 % entre 2015 et 2030.¹⁶ Cela est conforme aux objectifs nationaux, mais devrait être évalué séparément pour les réserves.
4. Le gouvernement fédéral devrait s'engager à appuyer l'autodétermination, tant sur le plan financier que sur le plan des compétences, en mettant l'accent sur le partage des revenus.

Pour aller de l'avant, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit reconnaître la relation spéciale que le Canada entretient avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Pour les peuples autochtones, la pauvreté est vécue de multiples façons. Par conséquent, il ne peut y avoir de mécanisme ou de stratégie unique pour éradiquer la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cela exige une approche sur plusieurs fronts

Quoi qu'il en soit, l'exclusion des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent dans les réserves et les territoires dans la compilation des données statistiques de base dure depuis trop longtemps. Il est temps d'utiliser les données déjà recueillies pour mieux analyser la pauvreté dans les réserves et selon les différentes identités autochtones afin de réduire la pauvreté et, en bout de ligne, de l'éliminer dans un délai déterminé.

¹⁶ Pour d'autres sous-groupes vivant avec des taux de pauvreté élevés – par exemple, certains groupes de Canadiens racisés – il devrait également y avoir des objectifs de réduction de la pauvreté propres à eux.

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie

Le présent document applique la ligne Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) à toutes les personnes vivant dans les réserves et dans les territoires, même si ce n'est pas ainsi qu'elle est appliquée selon les définitions de Statistique Canada. La taille des ménages, ajustée à la MFR-Apl, est la même que celle appliquée à tous les autres ménages lors du recensement de 2016. Toutefois, l'inclusion de nouveaux ménages dans la MFR-Apl modifierait également la MFR-Apl elle-même, en la réduisant dans ce cas, car les ménages supplémentaires ont une prévalence plus élevée de faible revenu. Bien que le nombre de ménages autochtones soit proportionnellement faible, dans les provinces où la population des réserves est importante par rapport à la population totale, comme dans les Prairies, le taux de MFR-Apl serait probablement légèrement inférieur en raison de l'inclusion des réserves.

Avant 2018, l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) annuelle de Statistique Canada n'était pas menée dans les réserves et les territoires. En 2018, l'ECR a été élargie aux territoires, mais elle ne comprend toujours pas les réserves et il n'est pas prévu qu'elles le soient. Par conséquent, les seules années pour lesquelles des données sur le revenu sont disponibles pour ces régions à forte population autochtone sont les années de recensement. Le recensement de 2006 a été le premier à inclure le revenu après impôt et constitue donc le point de départ de la présente analyse. En 2018 et par la suite, il sera possible de calculer le taux annuel de pauvreté dans les territoires, même si ce n'est pas la politique officielle de Statistique Canada. Toutefois, dans un avenir prévisible, les taux de revenu et de pauvreté dans les réserves ne seront encore accessibles que les années de recensement

La Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) est calculée au niveau du ménage. Le présent rapport se concentre sur la pauvreté des enfants, mais si l'enfant d'un ménage se situe en dessous du seuil MFR-Apl, tous les autres membres de ce ménage vivent également en dessous du seuil de pauvreté.

Il est à noter qu'une version de la MFR-Apl est calculée chaque année dans les réserves et dans le Nord dans l'ensemble de données du formulaire familial T1 (T1FF) de Statistique Canada, qui est fondé sur les données des déclarants. Cette mesure de faible revenu après impôt pour les familles de recensement (MFRaPIFR), qui est fondée sur la taille de la famille et non du ménage, permet de suivre les taux de pauvreté dans les réserves. Malheureusement, l'identité autochtone n'est pas disponible dans cet ensemble de données et il est difficile de déterminer si les familles vivent dans les réserves ou non dans certains cas.

La MFR-Apl est calculée au niveau des ménages. Le présent rapport se concentre sur la pauvreté des enfants, mais si l'enfant d'un ménage est en dessous du seuil de la MFR-Apl, tous les autres membres de ce ménage vivent également en dessous du seuil de pauvreté.

Le seuil de la MFR-Apl est basé sur la moitié du revenu médian ajusté des ménages. Si un ménage se situe en dessous de ce seuil, après ajustement pour tenir compte de la taille du ménage, il vit dans la pauvreté – s'il est au-dessus de ce seuil, il ne vit pas dans la pauvreté. Le revenu médian des ménages augmente depuis 2005, même après ajustement pour l'inflation. Ainsi, le fait d'être en situation de pauvreté selon la MFR-Apl est relatif à un seuil ascendant.

La collecte de données dans les régions à faible population, comme certaines réserves ou dans le Nord, présente des défis. Toutefois, Statistique Canada a travaillé fort pour recueillir des données de grande qualité sur les réserves, notamment le dénombrement en personne, ce qui n'est pas la norme dans le reste du pays. Le résultat de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 était un taux global de non-réponse dans les réserves qui était en fait supérieur à la moyenne canadienne.¹⁷ En général, Statistique Canada met en garde les utilisateurs de comparer les données de l'ENM aux données du recensement, car différentes méthodes sont utilisées : une enquête volontaire pour l'ENM et une enquête obligatoire pour le recensement.¹⁸ Ces précautions méritent également de figurer au présent rapport, notamment hors réserves pour les enfants autochtones. Dans la plupart des cas où des données de l'ENM sont fournies dans ce rapport, les taux de pauvreté de 2006 sont également présentés pour fournir une base de référence plus appropriée. Bien que le recensement obligatoire de 2016 fournisse de meilleures données qu'une enquête volontaire, il peut être difficile d'obtenir des niveaux de revenu corrects, en particulier pour les populations vivant dans les réserves.¹⁹

Compte tenu de l'histoire mouvementée entre les Premières Nations et le gouvernement canadien, certaines Premières Nations ont décidé de ne pas participer à un ou à plusieurs des trois derniers recensements ou enquêtes auprès des ménages. Les réserves incluses ou non peuvent changer selon le recensement ou l'enquête auprès des ménages que nous examinons. Par conséquent, les changements dans les taux de pauvreté peuvent être dus au fait que l'on se penche sur différents groupes dans les réserves et non en raison de l'évolution de la conjoncture économique. Afin de vérifier cette possibilité, les données ont été analysées à la fois en termes absolus et en n'incluant que les réserves qui ont participé aux trois derniers recensements et enquêtes auprès des ménages. L'inclusion de différentes réserves dans différents recensements/sondages a un impact, mais celui-ci est surtout limité à l'Ontario. L'impact dans les autres provinces et territoires est faible pour les statistiques présentées dans ce rapport.

17 Pour les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, le taux global de non-réponse (TGN) est utilisé comme indicateur de qualité des données. Statistique Canada. Profil de l'ENM, 2011 – Taux global de non-réponse (TGN). 2016. (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/help-aide/gnr-tgn.cfm?Lang=E>).

18 Statistique Canada. *Guide de référence sur le revenu- Recensement de la population*, 2016. Novembre 2017. (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/004/98-500-x2016004-fra.cfm>).

19 Ibid. Le taux de couplage des T1 (contenant les déclarations de revenus) aux personnes recensées dans les réserves ou les régions éloignées n'était que de 64 %, bien en deçà de la moyenne canadienne (85 %). Le taux de couplage des dossiers de l'Agence du revenu du Canada aux personnes dénombrées est passé à 82 % en incluant les paiements effectués dans le cadre de programmes de prestations et les relevés d'impôt. Toutefois, cette proportion est encore bien en deçà de la moyenne canadienne de 95 % en général.

Annexe 2 : Mesurer la pauvreté au Canada

Jusqu'à présent, la politique de Statistique Canada a consisté à exclure les « réserves indiennes » et les territoires de tous les seuils de faible revenu en vertu de la disposition suivante :

« Les concepts de faible revenu ne sont pas non plus appliqués dans les territoires et dans certaines régions selon le type de subdivision de recensement (comme les réserves indiennes). L'existence de transferts importants en nature (comme le logement subventionné et le logement de bande pour les Premières Nations) et l'importante économie de troc ou de consommation provenant de sa propre production (comme les produits de la chasse, de la culture ou de la pêche) pourraient compliquer l'interprétation des statistiques sur le faible revenu dans de telles situations ». ²⁰

L'affirmation selon laquelle les personnes qui vivent dans les réserves et dans les territoires bénéficient de transferts en nature et d'une participation dans les économies informelles qui font en sorte que les données deviennent peu fiables n'a pas été démontrée de manière empirique. De plus, la population hors réserve profite aussi de la participation à des économies de subsistance. Il y a un important troc ou une économie de marché parallèle dans tout le pays. Dans les régions rurales du Canada, à l'extérieur des réserves ou dans le Nord, il y a beaucoup de chasse, d'agriculture et de pêche. Les grandes villes disposent souvent d'un nombre important de logements sociaux qui constitueraient un important transfert en nature. Néanmoins, les seuils de faible revenu sont appliqués dans les grandes villes du Canada. Cette politique d'exclusion des réserves des Premières Nations et des territoires se poursuit malgré l'absence de preuves que ces questions existent à un degré différent qu'ailleurs au Canada.

Enfin, la mesure de la pauvreté des peuples autochtones à partir d'une définition technique des revenus ou des dépenses ne permet pas d'adopter une approche multidimensionnelle pour comprendre la pauvreté et son élimination. La recherche a montré que la pauvreté est inextricablement liée aux taux élevés d'incarcération, d'appréhension des enfants, de chômage, de faible niveau d'instruction et de problèmes de santé. ²¹ Les politiques et pratiques coloniales de longue date perpétuent l'expérience de la pauvreté chez les peuples autochtones et créent de nouveaux problèmes contemporains.

la discrimination contre les femmes et la concentration géographique, la Stratégie de réduction de la pauvreté de la ville de Toronto admet que [Traduction] « les mesures qui favorisent un changement systématique doivent viser à créer un gouvernement responsable et participatif où la réduction de la pauvreté et des inégalités fait partie intégrante des activités quotidiennes ». ²² Pour les peuples autochtones, cela signifie travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux à l'adoption de lois, de politiques et de pratiques reconnaissant et affirmant leur autodétermination et adoptant une approche globale pour définir et éliminer la pauvreté.

Le changement doit se concentrer sur la réduction de la pauvreté et des inégalités : pour les peuples autochtones, cela signifie travailler avec les gouvernements afin d'affirmer l'autodétermination des peuples autochtones et éradiquer la pauvreté.

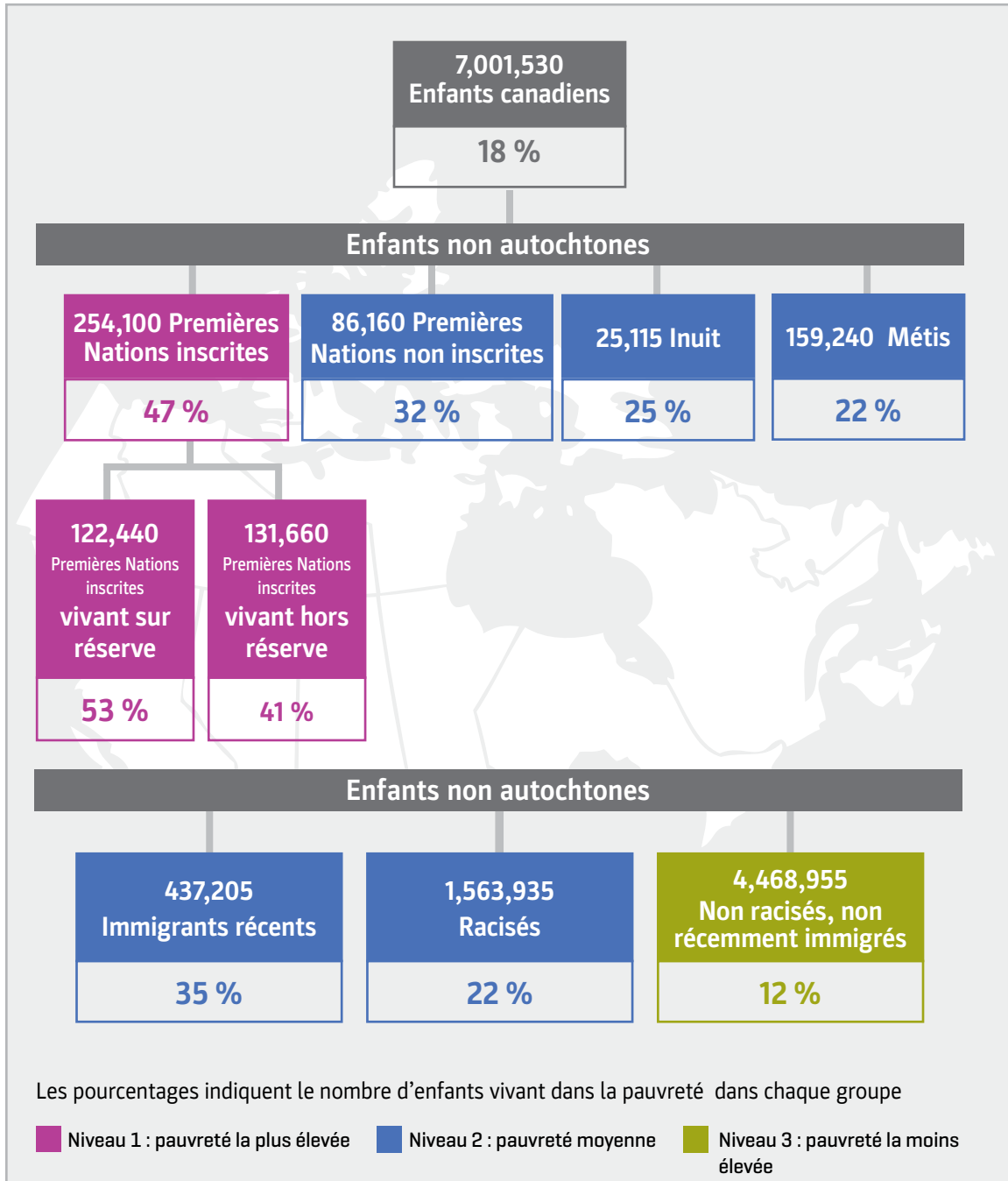
20 Statistique Canada. Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI). Dictionnaire, Recensement de la population. 2016. (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam021-fra.cfm>).

21 *Cadre du continuum du mieux-être des Premières Nations*. Janvier 2015.

22 Ville de Toronto. *To Prosperity: Toronto Poverty Reduction Strategy*. 2015. (https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/11/9787-TQ_Prosperty_Final2015-reduced.pdf)

Annexe 3

Figure 10 : Nombre total d'enfants, par groupe, et pourcentage de pauvreté des enfants dans chaque groupe



Source : Tableau personnalisé, Recensement de 2016

Vers la Justice :

S'attaquer à la pauvreté infantile autochtone
au Canada

juillet 2019



© Melody Charlie / Photographie des Premières Nations



upstream

UN INSTITUT POUR UNE SOCIÉTÉ EN SANTÉ

Courriel : outreach@thinkupstream.net

Demandes générales : 306-261-9349

Demandes des médias : 416-525-4927

Adresse postale :

Upstream

C.P. 38003 Preston Crossing

Saskatoon, Sask. S7N 1H2